

Éleveurs de porcs et de bouvillons du Québec

Aide financière pour les éleveurs touchés par la pandémie de la COVID-19

Mai 2021

Les gouvernements du Canada et du Québec ont élaboré une Initiative Agri-relance pour soutenir les éleveurs touchés par la pandémie de la COVID-19. Cette initiative prévoit le versement d'une aide financière en vue de compenser une partie des dépenses supplémentaires engagées par les **éleveurs de porcs, de bouvillons** et de grands gibiers pour le maintien des animaux en surplus dans les élevages.

Les aides sont exclusivement reliées aux répercussions de la fermeture des établissements hôteliers et de la restauration par le gouvernement ainsi qu'aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement/usine de transformation et d'abattage. [La Financière agricole du Québec](#) (FADQ) agira comme administrateur de cette initiative.

L'aide, dont le financement est partagé à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par celui du Québec, dispose d'un budget de 21,8 M\$.

Mon entreprise est-elle admissible?

Pour être admissible à cette aide, vous devez :

- être enregistré auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, conformément au [Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations](#);
- posséder des [animaux d'élevage admissibles](#) et destinés à l'abattage et à des fins de consommation humaine;
- pour le maintien en **élevage des porcs**, avoir engagé des dépenses exceptionnelles occasionnées par la pandémie de COVID-19, soit durant les périodes :
 - du 30 mars 2020 au 20 juin 2020
 - du 7 septembre 2020 au 7 mars 2021
- pour le maintien en **élevage des bouvillons**, avoir engagé des dépenses exceptionnelles occasionnées par la pandémie de COVID-19, soit durant la période :
 - du 17 décembre 2020 au 31 mars 2021
- transmettre une demande d'aide financière à la FADQ au plus tard le 30 juillet 2021.

Quand mon entreprise pourrait-elle s'inscrire?

Vous pourrez vous inscrire à compter du **10 mai 2021** sur le site Web de la FADQ. Cette demande d'aide doit être remplie et transmise à la FADQ au plus tard le 30 juillet 2021.

Comment faire une demande d'aide financière?

Pour faire une demande, vous devez remplir en ligne un formulaire de participation en vous rendant dans votre [dossier en ligne](#). Sous l'onglet « Services transactionnels », cliquez sur le formulaire qui vous concerne : « *Faire une demande d'aide financière – Agri-relance – Impact COVID-19 (porc) ou (bouvillon)* » et suivez les consignes pour remplir et transmettre votre demande.

Pour les éleveurs qui sont inscrits au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), votre demande de participation à l'aide financière est simplifiée. Le formulaire vise essentiellement à obtenir votre consentement à l'égard de l'utilisation des données d'abattage obtenues pour le programme ASRA.

Comment accéder au dossier en ligne?

Vous voulez accéder à votre dossier en ligne? Consultez notre site Web à la section [Comment m'inscrire?](#)

Si vous n'avez pas de dossier à la FADQ, [contactez le centre de services de votre région](#) et il nous fera plaisir d'ouvrir votre dossier client et vous inscrire au dossier en ligne.

Comment sera versée l'aide financière?

Le calcul de l'aide pour le maintien en élevage des animaux admissibles prend en compte : la catégorie d'animaux, le nombre et le poids des animaux admissibles, le nombre maximum de jours de maintien en élevage, le montant maximum par jour.

L'aide financière sera versée par l'entremise d'une avance et d'un versement final. Le montant final de l'aide sera établi au prorata des paiements calculés afin de respecter la limite budgétaire de l'initiative. Le montant minimum donnant droit au versement d'une aide est de 250 \$ par participant.

Besoin d'information?

Nous vous invitons à communiquer avec le [centre de services](#) de votre région.

Liens utiles

- <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/gestionrisques/Pages/Initiative-Canada-Quebec-aide-eleveurs-COVID19.aspx>
- [Demande d'aide site Web de la FADQ](#)
- [COVID-19 : Mesures annoncées pour les producteurs au Québec par la FADQ](#)

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca

